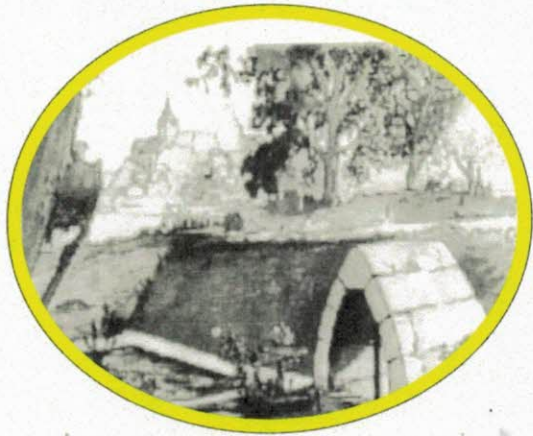


JUILLET 2026

N° 101



BULLETIN MUNICIPAL de SACQUENAY



FOIRE AUX FLEURS 2026





SOMMAIRE

- Vie du conseil municipal
- Comptes rendus des conseils municipaux
- Articles parus
- Etat-civil Infos
- Manifestations à venir
- Années scolaires 63/64 et 25/26
- Détente

Vie du conseil municipal

Les fortes chaleurs ressenties ces derniers étés nous préoccupent : le changement climatique est bien présent et il nous faut et nous faudra nous adapter toujours davantage. Les moissons ont commencé en avance, notre plaine dorée était magnifique en juin.

Un secteur de notre territoire se transforme, ce sont les allées de la Vesvres qui se sont bordées de plantation de vigne et de pommiers. De belles rangées rectilignes que l'on peut admirer depuis la sortie du village en direction de Montormentier. Lorsque nous avons créé le lotissement, nous ne pensions pas que les propriétaires auraient ce vignoble à l'horizon ! C'est le domaine TRAPET de GEVREY-CHAMBERTIN qui a planté ce nouveau vignoble dans les terres de leur grand-mère CHARLE qui a habité la commune (actuellement chez AMACHER). Il s'agit d'une plantation de 24 000 pieds de vigne haute qui sera vendangée à la main, de 300 pommiers à cidre et de noisetiers truffiers.

Le conseil municipal a décidé d'aménager la maison d'habitation HUCHEROT pour y installer l'école primaire et de faire un appartement à la place de l'école. Si vous vous demandez pourquoi changer l'école de place, dites-vous qu'un appartement à côté de la salle des fêtes n'était pas envisageable car au vu des nuisances qui voudrait y habiter ? De plus, des travaux étaient à faire à l'école... Le permis de construire est en cours de réalisation par l'architecte. Ce sont des travaux programmés pour 2027.

Une demande de réfection de l'intérieur de l'église m'est souvent demandée par des habitants. Avec le conseil précédent, j'avais proposé le dossier de financement qui était de 70%. A cette époque, le conseil ne m'a pas suivi... A présent, nous avons programmé les travaux de la grange contiguë à la salle des fêtes pour 2026, ceux de la maison d'habitation pour 2027 et viendra ceux de l'appartement dans l'école. Difficile de prévoir un calendrier de réalisations car les aides vont être limitées et nous devrions augmenter le reste à charge d'où l'inconnu du financement.

Dans l'église, un groupe de bénévoles fait le gros ménage une à deux fois par an. Une participante m'a soumis l'idée de confier cette tâche à une entreprise. Je me suis renseigné et j'ai appris que la commune n'a pas le droit de financer le fonctionnement dans l'église (séparation de l'Eglise et de l'Etat), son rôle se limite à financer l'entretien de la construction.

Et que ferions-nous sans le bénévolat ? Pour l'embellissement du village, le samedi 13 juin, une trentaine de personnes de 7 à 77ans -et plus- ont nettoyé les fontaines, pioché, fauché dans une bonne ambiance. Pour les remercier, la commune leur a offert le repas de midi sous le préau des écoles (la salle des fêtes était occupée). Egalement, le 8 mai l'association des Petites Graines était active ainsi qu'à la fête de la St Jean. Alors vraiment, un grand MERCI à tous ceux qui veulent donner de leur temps pour que notre village soit propre, plaisant et vivant !

Enfin, pour le 14 juillet, nous avons été maintes fois sollicités pour réactiver les jeux traditionnels des enfants. Après un sondage positif, ce sera chose faite cette année ! N'oubliez pas de faire bon accueil aux enfants qui viendront vous vendre les billets de tombola qui sera tirée ce jour-là dans l'après-midi. Alors, à bientôt !

Le Maire, Jean-Noël TRUCHOT



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 MAI 2026 à 20 HEURES

Présents : Tous

DELIBERATION : Vente d'un terrain à bâtir , 3 impasse de l'herbépine (la cras) à M. et Mme LEBRUN de CUSEY d'une surface de 874 M2 à 30 € le M2 . Avis favorable du conseil .

DELIBERATION : Liste des entreprises retenues pour la rénovation de la grange de la salle des fêtes , Le conseil approuve pour un montant HT de 165 923,68 euros alors que le prévisionnel était de 209 653,46 euros .

DELIBERATION : Engagement de Philippe MICHAUD pour établir la demande de permis de construire de l'ancienne maison d'habitation HUCHEROT . Le conseil décide de transférer l'école dans ce bâtiment ce qui permettra de faire un logement dans l'école actuelle .

DELIBERATION : Désignation des commissaires amenés à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) . Le conseil désigne 24 habitants parmi lesquels les impôts choisiront 12 personnes pour faire partie de la commission .

QUESTIONS DIVERSES :

-Révision du prix des affouages , le conseil décide de se renseigner dans les communes voisines avant d'augmenter le prix .

-Point de la vente de la tondeuse qui est à 4 000 € et sans aucun appel . Le conseil décide d'abaisser à 3 500 et si elle ne part pas de la garder .

-C.R élections SIVOS , présidente Marie , syndicat eau (président Nicolas TASSIN) com com .

-Journée citoyenne le 13 Juin , le détail sera précisé à la prochaine réunion le 5 Juin .

-Foire du 8 Mai , calage des missions de chacun , repiquage des fleurs pour les personnes disponibles samedi à 14 heures , rendez-vous à la salle des fêtes . Cérémonie à 18 heures au cimetière et monument à la suite .

-Clés de la décharge : changement de cadenas et clés données à Maxime et Julien

-Obligation réunion le vendredi 5 Juin 2026 , la Préfecture nous impose cette réunion pour voter le délégué pour les sénatoriales à DIJON . Pour ne pas amputer sur le week-end , la réunion aura lieu à 19 heures .

-Vente des cages à pigeons , vu la difficulté à les mettre en œuvre et le résultat peu concluant , le conseil décide de les mettre en vente sur le bon coin .

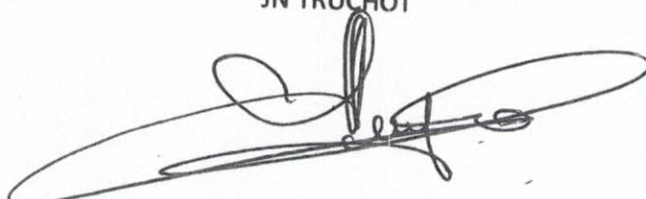
-Spectacle Art et scène du 15 Novembre , s'en occupent Marie, Julien et Gisèle .

-Jeux du 14 Juillet , le conseil décide de remettre en fonction les jeux de l'après-midi .

FIXE la prochaine réunion du conseil au **vendredi 5 Juin 2026 à 19 heures**

Le Maire

JN TRUCHOT



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026 à 19 HEURES

Présents : Tous sauf Gisèle PERCHET (Pouvoir à Jean-Noël TRUCHOT)

DELIBERATION : Election du délégué du conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs le dimanche 27 Septembre 2026 à DIJON . Le conseil désigne . Le Maire titulaire et les trois suppléantes : TRAMALLONI Virginie , BAGNARD Marie et MORET Manon .

DELIBERATION : Fixation du prix des affouages sur proposition des garants forestiers , après renseignements auprès des communes voisines , on ne change pas ce prix .

DELIBERATION : Vente du lève-tondeuse . Le Maire propose de le racheter moitié prix soit 200 € , le conseil accepte .

DELIBERATION : Approbation du devis de l'entreprise BONGARZONE pour la réfection des chemins de Richecourt , Montolle et fontaine de cour après attribution des subventions . 30 % sur un montant de 36 670,50 € par le conseil Départemental , le conseil valide .

QUESTIONS DIVERSES :

-**Mise à jour automatique** des éléments de confort dans les habitations par le service des impôts le conseil est favorable .

-Libération des **locations TURPIN** et **HENRY** , le conseil décide d'attendre la fin du bail en 2028 .

-**Stérage du bois** de l'année par les garants , passeront chez les affouagistes prochainement .

-Point sur les démarches de l'architecte sur la future école , **l'esquisse nous sera proposée pour le prochain conseil , le 7 Juillet .**

-**Elagage des arbres** chemin du trou de la place , le Maire se charge d'avertir les propriétaires .

-**Repose des panneaux** retirés pour la réfection de la façade du poney fringant , Eric s'est engagé verbalement à reposer rapidement .

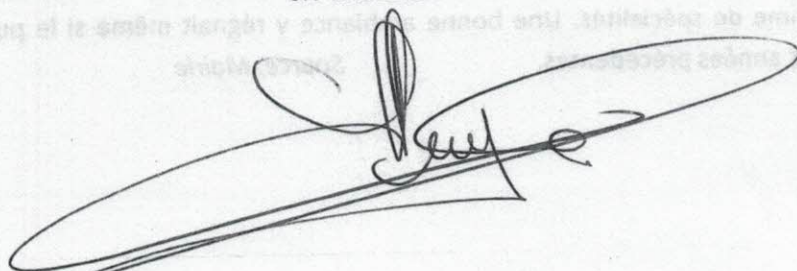
-**Trous dans le bitume** dans la traversée du village , un nouveau rappel sera fait au conseil départemental .

-**Piscine nouvelle posée** à l'arrière de la Mairie par les locataires , un rappel écrit sera fait par le Maire sur les limites de la disponibilité du terrain mis à disposition .

FIXE , la prochaine réunion du conseil le Mardi 7 Juillet 2026 à 20 heures

Le Maire

JN TRUCHOT



Articles parus

Is étaient près de 30 habitants à se réunir pour nettoyer la commune



La journée de samedi 13 juin était placée sous le signe de l'écologie et de la citoyenneté à Sacquenay. En tout, 27 participants ont répondu à l'appel de la municipalité afin de nettoyer la commune. Tous se sont retrouvés devant la mairie. Ces bénévoles ont ainsi entretenu les fontaines, vidé les bassins et désherbé le cimetière communal lors de cette journée éco-citoyenne, qui a eu lieu sous le soleil.

Source, le Bien Public



Vendredi 19 juin, la soirée de la St Jean a eu lieu derrière la mairie à la -relative- fraîcheur du soir. Les SNIC'FOU sont venus animer la soirée de la St Jean avec leurs chansons françaises revisitées. De son côté, l'association des Petites Graines s'est chargée d'organiser la buvette et des planches (charcuterie, fromage, tomates) à déguster en bavardant avec amis et voisins. Le pizzaiolo proposait sa gamme de spécialités. Une bonne ambiance y régnait même si le public a été moins nombreux que les années précédentes.

Source, Mairie

Etat-civil



Naissance : Léo BOUZENARD le 6 juin , 12 rue de l'église
Bienvenue à ce petit garçon et félicitations aux parents
Le prénom Léo trouve ses racines dans la langue latine, où il signifie littéralement "lion".

Décès : Lucienne MERCIER 95 ans, le 18 avril

« Il faut toute la vie pour apprendre à vivre. » Sénèque

infos

**Vacances scolaires
d'été : samedi 4 juillet**

**Reprise des écoles le
mardi 1^{er} septembre**



C'est l'été!)

Si vous avez envie de vous promener, allez donc voir le **PARC FLORAL** de la famille DELANDRE
3 rue du Fort Louis 52500 MAIZIERES sur AMANCE.
Plus de 1000 variétés qui vous enchanteront !
Visite gratuite RV au 06 80 27 88 94



Vous pouvez aussi voir **Le jardin japonais** également appelé parc du Suzon qui est un parc public de la ville de Dijon, fruit d'une collaboration franco-japonaise avec Koshigaya, ville de la préfecture de Saitama. Emplacement : **Promenade du Suzon**

Adresse : Rue Robert Delaunay, 21000 Dijon

Horaires : Ouvert 24h/24 Belle découverte gratuite aussi !

Prévention des maladies à tiques

Pendant les activités de plein air en zones à risques :

- Porter des vêtements longs et couvrants, de couleur claire, des guêtres, serrer le bas de pantalon.
- Utiliser des répulsifs (DEET, Picaridine).
- Éviter les hautes herbes, les broussailles, les taillis.

Après les activités de plein air en zones à risques :

- Inspection du corps et des vêtements.
- Retrait rapide et correct de la tique (tire-tique).
- Douche pour retirer les tiques non accrochées.



Ramassage des encombrants le 18 août.

Ce qui ne va pas dans les encombrants : les déchets d'équipements électriques et électroniques (type électroménager ou informatique) les objets cassants (comme les miroirs ou le carrelage) les gravats. les solvants, aérosols, acides, huiles, graisses, produits phytosanitaires.

27 septembre, élection sénatoriale.

Comme les députés, **les sénateurs votent les lois et contrôlent l'action du Gouvernement.** Ils représentent les collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer. **La moitié des sénateurs est renouvelée tous les trois ans au suffrage universel indirect.**

Les élections sénatoriales permettent à un collège électoral d'élire les sénateurs pour un **mandat de 6 ans renouvelable.** En côte d'Or, 3 sièges sont à pourvoir.

Si vous avez besoin de joindre le **syndicat des eaux de la Haute-vingeanne** appelez le 03 80 75 80 97.

Le secrétariat est ouvert le mercredi de 8h à 12h. Pour les urgences appelez le 06 37 02 85 41



AGENT K désinsectiseur
21610 Montigny Mornay

Destruction de nids de guêpes, nids de frelons à pattes jaunes
tph : 06 85 77 58 52

Suite infos

Au sujet des bruits de voisinage, il faut savoir :

BRUIT
de voisinage

-Quels sont les horaires légaux pour faire du bruit ?

Usage d'appareils bruyants ne peut être utilisé qu'aux horaires suivants

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.



-Quelle est la nouvelle loi sur le bruit de voisinage ?

Selon la loi sur les nuisances sonores, les bruits qui ont lieu pendant la tranche horaire de 22h à 7h s'apparentent à du tapage nocturne lorsqu'ils gênent les voisins, même s'ils sont ponctuels ou de courte durée. De 22h à 7h, les émissions de bruit doivent être inférieures ou égales à 3dbA. Les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs (par exemple la nuit et le jour), peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés.



-Comment y remédier ? Aller parler à votre voisin, lui envoyer un courrier simple ou un courrier recommandé avec accusé de réception avant toute autre démarche.

Manifestations à venir



Programme : 11h30, cérémonie au monument

12h30, repas servi par l'association des petites graines (inscription voir page suivante) Ensuite, tirage de la tombola où 3 tableaux seront à gagner ! Jeux pour les enfants animés par les conseillers. Les adultes pourront apporter leurs jeux de société pour terminer cette journée !

15 août, vide grenier qui aura lieu derrière la mairie

Emplacement gratuit. Inscrivez-vous dès maintenant
au 06 52 02 72 96 ou par mail : jntruchorange.fr

Accueil des exposants dès 6 h 30. Entrée gratuite. Buffet, buvette.



Comme chaque année, **les Journées européennes** du patrimoine sont l'occasion de découvrir des sites chargés d'histoire et normalement jamais ouverts au public. Rendez-vous du **19 au 20 septembre** prochain à travers toute la France pour des ouvertures exceptionnelles, des visites guidées ou encore des animations originales sur le thème du patrimoine en danger. En famille, entre amis, en couple comme en solitaire, cet événement culturel phare est un incontournable. En 2026, l'accent est mis sur un thème passionnant : « Patrimoine de la photographie » et « Patrimoine en péril : raviver, résister, réimaginer ». Belles visites !

Manifestations à venir

FÊTE NATIONALE



12h30 : repas organisé et servi par l'association des Petites Graines à la salle des fêtes .



Menu

Entrées diverses

Jambon grillé à la broche et ses légumes

Fromages

Dessert

Bon à découper pour vous inscrire au **REPAS du 14 juillet** avant le **2 juillet**,

INSCRIPTIONS: Catherine JARDEL 5 rue de Chassage tph : 03 80 75 85 16

sans oublier votre chèque à l'ordre de « l'association des petites graines »



IMPORTANT Mesdames qui résidez à Sacquenay, en remplacement du lot du 14 juillet, votre repas vous est offert, mais vous devez obligatoirement vous y inscrire pour des raisons d'organisation. **M E R C I !**

Mme:.....gratuit

Mr/Mme :X

20€ / pers.

=

Nombre d'enfants :X

10 € (4 à 10 ans)

=

Nombre d'enfants de 0 à 4 ans.....

(nous indiquer le nombre afin de prévoir leur place)

Gratuit

TOTAL =



En 1 passage, voilà ce qu'un cycliste a ramassé -sur un seul côté de la route- entre Sacquenay et Chaume, sur un tronçon de 2 km. Quelques jours avant, même « récolte » et Il en reste encore !

Le meilleur moyen de réduire les déchets sur la route, c'est de ne pas en produire. Les pouvoirs publics mènent diverses campagnes de prévention.

L'automobiliste doit, lui aussi, adopter un comportement plus responsable, l'amenant, par exemple, à prévoir une poubelle dans son véhicule car la route n'est pas une poubelle !

En France, 3,1 millions de bénévoles font vivre les associations culturelles, dont une part significative est ancrée dans les territoires ruraux.

Cet engagement est en effet plus marqué à la campagne : les habitants des territoires ruraux ayant 1,36 fois plus de chances d'être bénévoles dans la culture que ceux des zones urbaines.

Il repose sur une structure démographique spécifique : 41% des bénévoles culturels sont des retraités, particulièrement investis dans la vie associative.

Symbole de l'importance de la vie culturelle de proximité, 43% des bénévoles disent avoir rejoint leur association à l'occasion d'un événement ou d'une activité locale.

Source : Ministère de la Culture - *Les bénévoles des associations culturelles* (mars 2026)

LA CHARTE

Visorando du Visorandonneur

Préparer et partager ses randos

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Des plantes d'été : des trésors à ramasser

LE CASSIS

antioxydant



Ses précieux anthocyanes (pigments noir bleuté) le dotent de vertus anti-inflammatoires, qui se combinent à son exceptionnelle richesse en potassium, diurétique (322 mg pour 100 g). Il est aussi deux fois mieux pourvu en vitamine C que le kiwi, et trois fois mieux que l'orange avec ses 200 mg pour 100 g. **Pour soigner quoi?** L'arthrose et les rhumatismes, la rétention d'eau et les baisses d'énergie.

QU'EST-CE QUE J'EN FAIS ?

Une infusion Jeter 1 cuil. à café de feuilles séchées pour 25 cl d'eau bouillante. Laisser infuser 10 min à couvert pour que ses principes actifs volatils ne s'évaporent pas, puis filtrer. Prendre 1 tasse deux à trois fois par jour. **Une salade de fruits**, un crumble ou ajouté à un bol de céréales ou de muesli.

L'ORTIE

immuno-stimulante



Ses feuilles urticantes sont une mine de minéraux - calcium, fer, silice, potassium, zinc, magnésium, phosphore -, qui leur donnent des vertus reminéralisantes, immunostimulantes, antianémiques et dépuratives.

QU'EST-CE QUE J'EN FAIS ?

Un plat A la vapeur ou au wok, dans une omelette ou une soupe. « Son caractère urticant disparaît à la cuisson et ses bienfaits sont préservés », rassure le Dr Michel Chast, médecin généraliste*. **Une décoction** Faire frémir pendant 2 minutes, 1 cuil. à soupe de feuilles fraîches ou séchées dans 25 cl d'eau. Puis laisser infuser 10 minutes. « Trois tasses par jour pendant 21 jours », recommande le Dr Franck Gigon, phytothérapeute**.

* Auteur de « Je me soigne en mangeant », éd. Flammarion.

** Auteur de « Les meilleures plantes qui soignent », éd. Leduc.s.

LE THYM

anti-bactérien

La densité en thymol de ses feuilles, une puissante molécule antiseptique, lui confère une force de frappe antibactérienne remarquable. Autre atout majeur : il combat les gaz. **Pour soigner quoi?** Les affections des voies respiratoires (bronchites, rhinopharyngites...) ainsi que les ballonnements.

QU'EST-CE QUE J'EN FAIS ?

Une décoction 1 cuil. à café pour 25 cl d'eau. Le matin pendant 21 jours en prévention (à poursuivre si nécessaire après une pause de 15 jours) ou après le repas pour un meilleur confort digestif. En traitement ponctuel de maux respiratoires, en boire 3 bols par jour à distance des repas jusqu'à disparition des symptômes. **En cuisine** A parsemer dans les plats.

Annie Sablière 1963/1964

1er rang de gauche à droite :

- Armelle Jamigny - Nelly Gilbert (décédée) - Jos Neot (décédée)
- Jean Charles - Jean Marie Normand - Pierre Floard
- Alain Floard - Didier Henry - Claude Chervet
- Jean Louis Faivre

2eme rang de gauche à droite :

- Edith Henry - Gerard Neot - Eric Estivallet - Marie Elise Neot
- Catherine Faivre - Edith Jamigny - Wilke Podiet
- Monique Estivallet - Nelly Estivallet - Annick Henry
- Béatrice Jamigny

3eme rang de gauche à droite :

- Bernard Gerber - Elisabeth Henry - Jean Marie Naigeon
- Yves Estivallet (décédé) - Jean Jacques Chervet
- Willette Neot - Gisèle Neot - Geneviève Charles
- Maiky Henry - Luc Estivallet

4eme rang de gauche à droite :

- Marguerite Neot - Annick Truchet - Gisèle Estivallet
- Jean Claude Gerber - Jean Noël Truchet - Robert Estivallet
- Colette Naigeon - Michèle Gilbert - Anne Marie Rousselet
- Anne Marie Hucherot

Institutrices

- Gauche : Monique Leconte
- Droite : Jacqueline Piton

Absentes sur la photo : Marie Charles et Jacqueline Floard



PHOTO prêtée par Michèle APERT – NOMS et PRENOMS par Viviane et Bernard GERBER

MERCI à tous les trois !



Une année d'école dehors (2023/2026)

Une année scolaire s'achève à l'école de Sacquenay. Une année sous le signe de la préservation de l'environnement durant laquelle les enfants de CM1/CM2 du RPI ont pu profiter du cadre apaisant de notre village.

Munis de leur sac à dos et de leur paire de bottes, les enfants sont partis à la découverte des différentes fontaines du village. Au fil des saisons, ils ont observé la nature qui les entoure. Ils ont étudié les changements de la nature en hiver mais aussi la migration des oiseaux. Ils ont pu admirer le retour du printemps à la fontaine de Pidance.

Ils ont également travaillé en mathématiques et en français en utilisant les éléments de la nature pour calculer le périmètre de la fontaine de Buet, écrire un conte au lavoir... Ils ont pu développer leur imagination et leur créativité en réalisant des œuvres d'art.

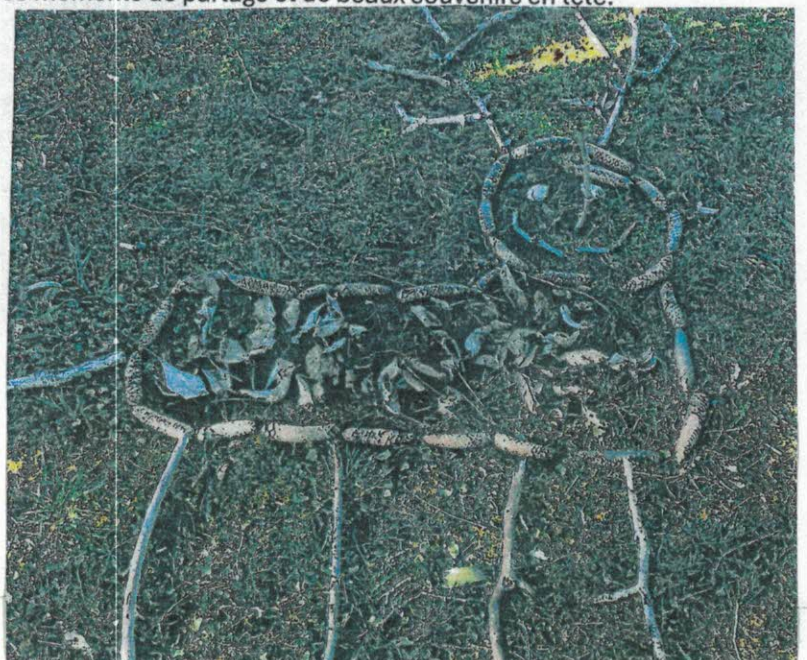
L'école dehors leur a permis de privilégier le mouvement du corps pour acquérir des notions en profitant d'une exploration sensorielle.

Enfin, ces séances ont permis aux enfants de travailler en coopérant, en s'écoutant et les ont aidés à grandir sereinement dans le monde qui les entoure.

Une belle année s'achève avec des moments de partage et de beaux souvenirs en tête.

Bonnes vacances estivales

Auvelie



PELE-MELE



1 - Deux pères accompagnés de leur fils respectif vont à la pêche. Chaque personne pêche un poisson. Pourtant seulement 3 poissons sont pêchés. Pourquoi ?



Conseil musical :
écouter de la bonne musique tous les jours, c'est une authentique nourriture pour l'esprit !

La vie est faite de PLAISIRS SIMPLES à savourer au jour le jour

Flan de poireaux aux moules



Ingrédients pour 4 personnes : 4 poireaux, 50g beurre, 1 c à s curry, sel poivre, 1,5 kg moules, 3 œufs, 10cl vin blanc, 30cl crème liquide, 2 échalotes hachées
Préchauffer le four (thermostat 210 degrés C). Couper les poireaux en fines rondelles puis les faire revenir 10 mn dans 20 g de beurre.

Battre les œufs avec 10 cl de crème et 1 pincée de muscade.
Saler et poivrer. Incorporer les poireaux, mélanger.
Répartir le mélange dans 4 ramequins beurrés.
Les placer au bain-marie et enfourner 20 mn.
Faire ouvrir les moules à feu vif avec le vin et du poivre.



Les décoquiller et conserver quelques moules en coquilles pour la décoration.
Filtrer le jus de cuisson. Faire revenir les échalotes dans 20 g de beurre et rajouter le. Ajouter le jus des moules et le reste de crème. Faire réduire et ajouter les moules.
Au moment de servir, démouler les flans de poireaux, les centrer dans l'assiette, les entourer de sauce et de moules, parsemer de baies de roses et de cerfeuil.

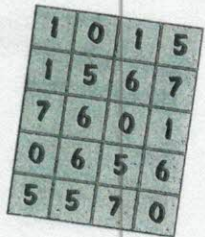
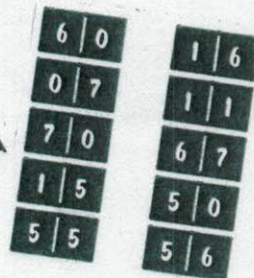
Il n'y a plus qu'à savourer ce plaisir simple !

2 - Au cours d'une révolution, une famille royale fut arrêtée. Après jugement, le roi fut décapité, la reine pendue et 2 moines eurent la tête tranchée... Il n'y eut pourtant que 2 victimes et ni le roi, ni la reine n'étaient moines. Pourquoi ?



MATHS

REPLACEZ TOUS LES DOMINOS SANS EXCEPTION SUR LA GRILLE. ILS PEUVENT ÊTRE PLACÉS À L'HORIZONTALE, OU À LA VERTICALE OU MÊME ÊTRE INVERSÉS.



! Placez vos biscuits dans une boîte en fer avec un morceau de sucre pour éviter qu'ils ramollissent. Un petit coup de fouet à vos plantes ? Arrosez-les avec du thé refroidi. C'est magique !

Pourquoi dit-on « le jeu n'en vaut pas la chandelle » ? Connue depuis le XVIe siècle, cette expression est née comme beaucoup d'autres dans le monde des joueurs. À cette époque, les joueurs de cartes étaient éclairés à la bougie, objet cher et luxueux, indispensable dès que la nuit tombait. Pour participer aux frais de la soirée, il était d'ailleurs d'usage que les joueurs laissent quelques pièces de monnaie au propriétaire de la bougie. Et lorsque les gains au jeu étaient trop faibles, ils ne couvraient pas le prix de la chandelle qui avait éclairé les joueurs durant la partie de cartes.

Solutions : 1 - ce sont 3 personnages (le grand-père, le père et le fils – ce qui fait bien 2 pères accompagnés de leur fils) qui vont à la pêche et non pas 4.

2 – Les 2 moines eurent la tête tranchée ...du roi !